

L'ÉGALITÉ

de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS... Rédaction et Administration... Roubaix, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING

ANNONCES... A ROUBAIX, 33, Grande-Rue... A TOURCOING, 12, Rue Desurmont... A LILLE, 24, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

La Loi Électorale

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que M. du Périot de Larsan, député de la Gironde, avait déposé une proposition de loi dont le but est de changer la base du calcul pour le nombre des députés. Actuellement, il y a un député par 100,000 habitants; M. du Périot de Larsan en propose un par vingt-sept mille électeurs.

EXPLOSION DE CAUMONT - L'ÉVÉNEMENT

Nous avons relaté la terrible explosion de pétrole qui s'est produite à l'épicerie Radiguet, à Caumont, le 26 décembre.

UNE PAUVRE FEMME BRÛLÉE VIVE

La femme Malaville, âgée de 50 ans, habitant la commune de Grand Croix, s'étant assise la nuit dernière près de son foyer, ses vêtements prirent subitement feu; la malheureuse fut complètement carbonisée.

BICYCLISTE ÉCRASÉ PAR UN TRAMWAY

Un accident épouvantable est arrivé hier à trois heures et demie de l'après-midi, en face du restaurant de la Porte Jaune à Fontaine sous Bois. Un cycliste, M. Barrot qui se dirigeait vers Nogent, en avant de l'autobus n° 5 qui fait le service entre Valenciennes, Nogent et Neuilly-Fosse, voyant venir à lui un autre cycliste, tenta de l'éviter. Les deux hommes se heurtèrent et l'un d'eux se releva. Mais M. Barrot n'eut pas le temps de se sauver. Le tramway, qui arrivait à toute vitesse, sans que le mécanicien put réussir à stopper, écrasa le malheureux cycliste qui fut littéralement mis en morceaux.

LES GARDÉS DU BOIS RAMASSÈRENT LES DÉBRIS HUMAINS ET LES TRANSPORTÈRENT AU RESTAURANT DE LA PORTE JAUNE

Les gardes du bois ramassèrent les débris humains et les transportèrent au restaurant de la Porte Jaune où les commissaires de police de Valenciennes les examinèrent.

LE MOUVEMENT OUVRIER EN AUTRICHE

A Cracovie, les ouvriers boulangers se sont mis en grève. Après les démarches faites par le nommé Prandini, bourgmestre de la ville, auprès du général commandant le corps d'armée dont fait partie la garnison de Cracovie, les grévistes ont été remplacés par des soldats.

COURRIERS ATTAQUÉS AU MAROC

Les courriers français, anglais et espagnols, faisant le service entre Tanger et Tétouan ont été attaqués, mais ils parurent s'échapper. Le général Weyler, après avoir fait une enquête sur la présence d'autres prisonniers chrétiens.

LES ÉTATS-UNIS ET LA RÉVOLUTION CUBAINE

Une nouvelle expédition séparatiste venant des États-Unis aurait débarqué à Cuba. Le bruit court que le gouvernement de Washington a adressé à celui de Madrid une réclamation d'indemnité s'élevant à environ 40 millions de francs pour les dommages que le commerce américain a subis à Cuba par suite de la guerre.

UN NOUVEL INCIDENT TURCO-GREC

Au moment où la canonnière grecque Actium quittait le golfe d'Ambracie, le fort turc de Preveza tira contre elle un coup de canon. L'Actium, avec d'autres canonnières qui la suivaient fut rebrousse chemin.

LE DIFFÉREND ANGLO-VÉNEZUELIEN

Le Message du Gouvernement annonce que, sur la demande de l'Angleterre et des États-Unis du Venezuela, l'empereur de Russie sanctionne le choix de M. le conseiller intime de Martens comme président du tribunal arbitral chargé de régler le différend entre les pays ci-dessus désignés.

UN DIVORCE SENSATIONNEL À ROME

Mme Marie Bailly, la femme du peintre Felchi qui s'est enfui avec la princesse Elvire de Bourbon, a introduit une demande en divorce contre son mari.

DOMAINE PUBLIC

Il est une expression habituelle pour désigner une invention arrivée à expiration de brevet: « Elle est tombée dans le domaine public. »

Voici un tableau, une statue, œuvre d'art admirable, qui a exigé, de l'artiste, un effort considérable; une fois de quelques francs, un morceau de marbre informe, ont été transformés en une propriété de grande valeur, faisant l'orgueil d'une galerie ou d'un musée. Quelque peu en faire des copies et les vendre sans que l'artiste, ou ses descendants, puissent prétendre à aucun droit sur l'œuvre ainsi livrée à tous.

Un grand chimiste, un physicien de talent, font des découvertes qui vont révolutionner l'industrie et apporter des milliards à la richesse de l'humanité. Généralement un savant dédaigne les brevets et il jette au monde sa découverte, comme une aumône. Que s'il prend un brevet; il pourra jouir, pendant 15 ans, des bénéfices de sa découverte, puis elle tombera dans le domaine public et l'industrialisme capitaliste s'en emparera, la fera valoir et en tirera des profits énormes, dont l'inventeur ne touchera pas un sou.

Un mécanicien de génie produit une machine merveilleuse, qui va décupler la puissance de production industrielle. Il prend un brevet valable pendant 15 ans, ensuite de quoi, le capitaliste s'empara de l'invention et l'exploite à son seul bénéfice.

Un génie écrivain meurt; il a laissé des œuvres qui immortalisent son nom et qui ont contribué à perfectionner l'humanité. La loi fixe un délai à ses héritiers pour jouir des droits d'auteur, ensuite de quoi, un éditeur quelconque peut en profiter sans aucun compte à rendre.

Observez au capitaliste qu'en exploitant une invention, il ne doit pas oublier que le génie de l'homme et constitue une conquête sur la matière brute, est aussi la seule qui ne soit pas respectée. A peine formée, elle appartient à la collectivité et les enfants de ceux qui ont enrichi le monde, peuvent mourir de faim à côté des richesses créées par leurs pères. Cela se voit tous les jours. Et la morale courante n'en est pas choquée.

En bien, dans cette façon d'envisager les choses, il y a une part de spoliation.

L'artiste, l'écrivain, le savant, l'ingénieur, n'ont pas entièrement sorti l'invention de leur propre fond. Ils ont été précédés, à travers les générations, des myriades d'écrivains, de savants et d'ingénieurs qui, depuis les temps préhistoriques, ont inventé et combiné les éléments de toutes les connaissances humaines. Ces matériaux antérieurs, les inventeurs s'en sont emparés pour produire leur création nouvelle. Est-ce que l'ingénieur, par exemple, a inventé tous les éléments de sa machine? Non, il les a pris dans le fond commun, dans le domaine public, dans la propriété collective du monde civilisé. Les générations du passé ont appris à extraire le minerai de la terre, à forger du bronze, de la fonte; d'autres ont appris à forger, à limer, à tourner; d'autres en ont tiré les éléments propres à construire une machine: que de siècles avant de faire des boulons, des rivets, des vis! Combien ont peiné pour combiner des engrenages; à calculer le système des forces; créer les sciences: la géométrie, l'arithmétique, l'algèbre, la mécanique, la géométrie, la chimie?

L'utilisation de la chaleur, de l'électricité, etc., etc... Une encyclopédie, enfin!

En étudiant tout cela, l'ingénieur s'est assimilé le « domaine public ». Il n'était donc pas l'entier propriétaire de son invention. Telle est la part de vérité.

Voici donc cette machine qui s'est substituée à des centaines de bras; c'est une conquête considérable sur les forces de la nature. Mais l'inventeur n'en peut tirer parti à lui seul: alors intervient le capitaliste qui s'en assure le monopole: il l'achète à un constructeur qui aura jeté un os à ronger à l'inventeur pauvre, tant il est vrai que le talent et la science d'un ingénieur ne sont rien, s'ils ne sont point logés chez un homme d'affaires.

Et par le seul fait de son absorption, par le capital, la propriété précaire de

l'invention se transforme, se fixe et devient propriété définitive. Ce qui était, ou devait devenir à court délai « domaine public », devient alors la propriété irrévocable, non de celui qui a été assez fort pour le prendre, ou assez savant pour se l'assimiler, mais assez riche pour l'acheter! Voilà la part de la spoliation... légale.

Tout la terre elle-même: celui qui la défricha, avec les outils qu'il n'avait pas inventés, qui étaient du « domaine public », s'en empara sous le prétexte que son travail seul, la rendue fertile: A-t-il fait la part de ceux dont le génie lui a procuré les instruments nécessaires? Mais, admettons qu'il ait, en apparence, légitimé sa prise de possession en piochant le sol, à la sueur de son front, avec les outils primitifs mis à sa disposition par ceux qui l'ont précédé: cela se bornerait à deux ou trois hectares, car sa puissance de travail n'irait pas au-delà. Mais, surviennent des inventions: la charrue, la faux à vapeur; plus tard, les engins plus puissants; les forces du cultivateur s'en trouvent décuplées et il étend son domaine, s'il est assez fort ou assez intriguant, pour envahir une plus vaste étendue, quel sera donc la part du « domaine public » qui a fourni le sol et l'outillage?

Et s'il n'y avait pas une société policée, organisée par mille siècles de souffrances brutales, progressant au milieu des conquêtes et des spoliations arrivant enfin à assurer le travail paisible à l'agriculteur, à l'industriel la sécurité de son exploitation, au capitaliste, qui tranquille employé de ses capitaux, qui donc pourrait jouir en paix de la possession légitime ou non de la terre et des instruments de travail?

Nos économistes bourgeois n'admettent pas que le génie de l'homme soit un bien commun. Ils veulent donc faire le départ, dans la propriété ainsi comprise, de la valeur primitive de l'objet et de celle qui a été ajoutée par l'invention et par l'exploitation de l'immense domaine public que nous ont légué l'innombrable suite de générations qui nous ont précédés. On verra à combien peu se réduit la propriété légitime et quelle est l'importance de la propriété usurpée.

Celle-ci, en toute justice, appartient à la collectivité, puisque, tombée dans le « domaine public », elle ne peut être aliénée définitivement ou temporairement, au profit de ceux qui prétendent l'acheter et qui n'offrent, en échange, que des richesses produites avec le concours de tous et qui n'ont d'ailleurs de valeur que par le milieu social qui leur permet de fructifier.

Si la science dite économique était sérieuse, elle procéderait à cet essentiel arbitrage: elle comprendrait que la conquête de la terre, l'intervention de l'outil, l'achat de l'un ou de l'autre ne constituent pas un titre suffisant à la possession; que la propriété ne saurait appartenir tout entière à celui qui la crée, imaginée ou achetée. La force brutale, la science, la fortune ne sauraient faire que le faible, l'ignorant le pauvre, par cela même qu'ils sont nés dans une société organisée, — oh! combien mal, — n'ont pas un droit indéfinissable à leur part du « domaine public ».

En affirmant, au contraire, le droit supérieur de la conquête, de l'invention et de l'achat, les économistes ne songent pas qu'ils raisonnent absolument en anarchistes, en partisans de la liberté individuelle absolue, sans limites, sans frein, et qu'ils font de la propagande par le fait, ni plus ni moins que Ravachol et ses adeptes.

Est-ce à dire que le labeur acharné, que le génie de l'invention, que la création artistique, que le travail de la pensée, qui élargissent sans cesse le domaine humain et dirigent l'évolution sociale, ne doivent pas recevoir leur récompense? Ce serait absurde, donc injuste.

Une société mieux organisée, à constitution socialiste, mettra un juste équilibre entre les différents facteurs de l'activité humaine. Elle saura mieux récompenser les services utiles et, au milieu du libre et rationnel développement physique et intellectuel de l'être socialisé, elle ne manquera pas d'encourager les initiatives, susciter les talents, protéger les génies qui aujourd'hui sont étouffés ou cyniquement exploités par le capitalisme.

Cette société meilleure, plus juste qui procurera à l'individu plus de bien-être, au citoyen plus de liberté, au peuple plus de sécurité, au « domaine

L'EUROPE ET LA CHINE

De Tokio, en télégraphie que l'opinion, dans les cercles diplomatiques, est que toutes les questions soulevées par l'occupation à l'égard de Kiao Tschau ont officiellement été arrangées entre l'Angleterre et le Japon.

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Les deux nations, sans avoir conclu une alliance formelle, seraient arrivées à une entente qui doit les amener prochainement à effectuer une démonstration de leurs flottes combinées.

LONDRES, 26 DÉCEMBRE.

L'Observer, dans un article consacré aux récents événements de Chine, déclare que l'unique moyen praticable dans la situation actuelle, c'est d'arriver à convoquer une conférence internationale.

ST PÉTERSBOURG, 26 DÉCEMBRE.

Les Nouvelles espèrent que la France continuera à agir d'un commun accord avec la Russie. L'extrême orient, bien que cette action doive être parallèle à celle de l'Allemagne.

LE PROCÈS DU PANAMA

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Les débats de l'affaire du Panama, interrompus pendant les deux jours de fêtes, vont reprendre demain lundi. L'audience sera consacrée au réquisitoire du ministère public.

M. Tardif n'ayant pas cru devoir prendre en considération cette requête, M. Henri Coulan, à l'issue des débats du procès Artou, se présentera devant la Cour, afin de renouveler la demande de sursis de M. Naquet et de l'appuyer de trois certificats médicaux.

L'ASSASSIN DE LAMARRE

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Carrara, avant d'assassiner le garçon de recettes Lamarre, n'aurait-il pas commis un autre crime dans des circonstances absolument identiques?

LE SERGENT DE VILLE PRÉVOST FUIT

Le sergent de ville Prévost fuit plus heureux. Ses deux crimes lui rapportent ensemble 3,000 francs. Prévost fut tout à fait privilégié.

UNE OUVRIÈRE STATISTIQUE

D'une façon générale, 21 crimes commis par 27 assassins qui, comme Gilles, Abadie et Knoblock, ont échappé à la guillotine, ont rapporté en tout 2,220 fr. 70 à leurs auteurs, ce qui représente à peine une moyenne de 82 fr. par « artiste ».

LE MÉTIER D'ASSASSIN

CE QU'IL RAPORTE

Au boulevard du Crime. — L'impunité des vols rares. — Le métier ne vaut plus rien. — Les assassins sont volés. — Curieuse statistique. — Le « salaire » des guillotins les plus connus. — Maître butin. — De Troppmann à Carrara.

Dans un vieux drame du boulevard du Crime, l'acteur principal qui remplissait le rôle d'un abominable scélérat s'écriait pathétiquement, au moment où les gendarmes le saisissent: « En quel temps vivons-nous, hélas! il n'y a plus de sécurité pour personne! »

Que messieurs les assassins de l'avenir en prennent leur parti. Le métier ne vaut plus rien! En premier lieu, les statistiques criminelles: les plus récentes nous révèlent que l'impunité des vols a augmenté de plus en plus rare. En ces 25 dernières années, dans le département de la Seine, 38 assassins sur plus de 600 sont parvenus à échapper au châtiment.

Il est un cas où l'arrestation d'un coupable est toujours problématique. Quand la victime est une fille de mœurs légères, recevant beaucoup de monde et logeant dans un domicile discret, comme Marie Bigot, le meurtrier ne laisse derrière lui aucun indice dont la police puisse profiter pour se la saisir sur ses traces. Elle ne le pince que s'il commet une indiscretion dans le genre de celle qui coûta la tête à Pranzini, ou s'il se fait prendre pour autre chose, comme Prado.

Il est rare que l'assassin jouisse longtemps du produit de son crime. Le hasard s'est énormément injuste. Le coupable, soit l'habileté d'un vieux cheval de retour, négligé ordinairement un détail qui le perd, ou bien il est imprudent. Voyez plutôt Carrara qui avait sa fille en courses dans le troupeau qu'il vient de retirer de la sacoch du garçon de recette assassiné.

Maintenant, tous les assassins n'ont pas la « chance » de ce Carrara, qui trouva 25,000 francs sur sa victime. Combien d'autres espèrent s'emparer d'un gros butin qui furent terriblement déçus et ne récoltèrent que le coup de couteau de Deibler.

Troppmann, par exemple, le hideux Troppmann, commit huit crimes pour rien. Pranzini en commit trois et ne recueillit que quelques bijoux; de même Prado.

Quelques chiffres seront probablement lus avec intérêt, en ce moment où l'attention est portée sur le noir mélodrame de Gentilly. Chiffres d'une singulière éloquentie, d'ailleurs, car ils démontrent combien les assassins et les voleurs sont souvent volés eux-mêmes.

Parlons d'abord des crimes qui ont rapportés les plus fortes sommes à leurs auteurs.

En premier lieu, nous en citerons un qui offre avec l'assassinat du malheureux Lamarre une analogie frappante. Martin se procura dix-huit mille francs en assassinant un garçon de recettes.

Le docteur Laponneraye, lorsqu'il supprima sa maîtresse en lui faisant boire un bouillon de onze heures, comptait bénéficier d'une prime élevée d'assurance sur la vie.

Tous deux furent exécutés avant d'avoir pu profiter de leur argent. L'un des plus volés fut assurément Eyrard. Pendant longtemps il préparait, avec Gabrielle Bompard, l'assassinat de l'huissier Gouffé. Il dépensa au moins trois mille francs en frais de voyage, de tailleur, d'hôtel, de sac et de malles. Or, il ne trouva que cent cinquante francs dans les poches de l'huissier.

Le sergent de ville Prévost fut plus heureux. Ses deux crimes lui rapportèrent ensemble 3,000 francs. Prévost fut tout à fait privilégié.

Les trois crimes de la bande Gilles, Abadie, Knoblock fournirent un butin total de 150 fr. que la bande se partagea. Plus heureux que Prévost, les jeunes gredins, condamnés à mort, furent commués. Il fut encore l'ornement du bagne.

Examinons le cas des guillotins les plus connus: Les deux étudiants Barré et Leblanc

IL SERAIT AINSI LÉGAL DU POÈTE LYRIQUE

Il serait ainsi l'égal du poète lyrique qui illustra son nom! Eh bien, du Périot et Barthe, se fourvoient.

Il ne se trouvera pas à la Chambre une majorité ayant assez d'impudence et cependant... — pour toucher à la loi électorale dans le sens indiqué.

D'ailleurs, le projet ne tient pas debout. Non seulement il heurte et froisse gravement le sentiment démocratique, mais encore il est un non sens électoral.

Pourquoi exiger, par exemple, le chiffre de 27,000 électeurs pour nommer le citoyen Guesde ou M. Plichon, alors que M. Paul Delombre, dans l'arrondissement de Barcelonnette, par exemple, n'aurait à faire qu'à trois mille et passerait avec 1501 voix!

Il y a peut-être quelque chose à faire au point de vue du remaniement des circonscriptions électorales, mais ce n'est pas plus du Périot qu'un Marlinton ou qu'un quelconque sous-Barthe qui, dans ce sens, donnera satisfaction à la démocratie.

Et d'autre part, rien n'est moins propre pour ces besognes qu'une fin de législature.

Que les passions et les haines politiques cherchent donc un autre champ pour épandre leur fumier!

G. SIAUVS-EVAUST.

INFORMATIONS

LE DISCOURS DE M. BOURGEOIS À VALENCE

Dans le discours que M. Léon Bourgeois a prononcé à Valence et dont nous avons publié, hier, une analyse, l'ancien président du Conseil a résumé ainsi le programme des radicaux: lutte contre le cléricalisme, laïcité et neutralité de l'État vis à vis de toutes les confessions, de toutes les croyances, à condition que toutes respectent le souveraineté de l'État; justice sociale par un assouplissement de la loi sociale; réforme profonde de l'impôt par l'établissement de l'impôt sur le revenu; révision limitée de la Constitution, qui donnera le dernier mot à l'assemblée issue du suffrage universel.

Nous disons à la jeune génération, qui n'a pas connu les horreurs et les souffrances de